

00.016

Programme de législature 1999–2003
Rapport de la commission spéciale du Conseil national

du 29 mai 2000

La Commission spéciale du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature 1999–2003 a siégé les 19 avril 2000, 2 et 9 mai 2000, pour terminer ses travaux le 29 mai 2000. Elle entend procéder le 5 juillet prochain à une évaluation des travaux entrepris.

Proposition de la commission

A l'unanimité, la commission propose de prendre acte du rapport. Elle propose en outre de transmettre les motions sur les Grandes lignes (annexes 1 et 3) destinées à compléter, renforcer, voire rectifier certains aspects du rapport de législature.

Rapport

1

Introduction

Penser le futur et anticiper l'évolution, voilà la mission quotidienne qui incombe aux parlementaires que nous sommes: il nous appartient de fixer les options et de choisir le moment le plus propice pour les réaliser afin que, pour au moins la grande majorité de nos concitoyens, l'avenir soit synonyme de satisfaction dans la vie, qu'il apporte facilité et enrichissement à tous et qu'il élargisse l'horizon de tout un chacun. Nous pourrions commencer par nous interroger sur la manière de répondre à ces exigences et de mieux appréhender ces développements. Or, la question est posée: est-ce que le travail que nous fournissons forge bien notre avenir? trouvons-nous vraiment les éléments de base – le temps, le courage et la force – nécessaires à une réflexion politique qui va dans le sens voulu?

Une fois tous les quatre ans, et de la manière la plus officielle, nous avons non seulement la chance, mais surtout l'obligation de nous livrer à cette réflexion. La loi veut que, au début de chaque législature, nous nous tournions vers l'avenir et que nous procédions à un examen du programme de législature. Nous devons accomplir ce travail dans des conditions délicates: en effet, alors que le rapport du Conseil fédéral nous parvient seulement en mars, c'est déjà en juin que notre évaluation et nos propositions de rechange doivent être livrées, ceci sous forme de mandats d'actions bien précis. Une réforme s'impose à cet égard (cf. chap. 1); or, dans le cas présent, nous avons la chance de pouvoir proposer des améliorations qui serviront également aux futurs collègues parlementaires: en effet, lors d'une séance d'évaluation qui suivra la session d'été, nous pourrions mettre au point des propositions de réformes pour les intégrer dans la révision totale de la loi sur les rapports entre les conseils, rebaptisée «loi sur l'Assemblée fédérale».

En dépit de nos calendriers surchargés et malgré une certaine réticence initiale, la commission a pris très au sérieux la mission qui lui incombait de réfléchir aux défis particuliers que la Suisse devra relever au cours des quatre prochaines années. Il était bien clair pour nous que ces défis sur quatre ans ne prendraient corps que si nous nous attachions à une étude de l'évolution de la Suisse au cours des dix prochaines années. Et nous étions bien conscients que les prévisions n'allaient pas forcément devenir réalité; la société suisse n'est en effet qu'une petite parcelle de la société européenne avec laquelle elle est étroitement liée et ce n'est que de manière minimale qu'elle peut influencer l'évolution des choses dans l'intérêt des Suisses.

Pendant une journée entière, à un endroit du lac de Biemme qui porte le nom d'un des plus grands philosophes, J.-J. Rousseau – auteur, il y a plus de deux cents ans, de principes sociaux auxquels nous nous référons encore aujourd'hui – nous avons passé en revue une quantité de sujets en compagnie d'experts qui ont le privilège de projeter leurs pensées bien au delà du quotidien. Les visions exprimées par MM. Fahrni, Kappeler et Glotz sont résumées au 4e chapitre du présent rapport. Même si les membres de la commission n'ont pas pu analyser tous les sujets abordés par les experts et qu'ils n'ont pas achevé leurs travaux sur des sujets parfois très controversés, une sensibilité commune sur l'ensemble des problèmes a pu ressortir, sensibilité qui s'est exprimée sous la forme de motions sur les Grandes lignes émanant de la majorité de la commission.

D'une part, nous sommes confrontés aux grands bouleversements que pourrait occasionner la révolution technologique. Que pouvons-nous faire pour que la capacité de s'affirmer devant ces bouleversements ne soit pas seulement l'apanage des privilégiés et des personnes bien formées? Que pouvons-nous faire pour que les transformations déclenchées par l'évolution de la technologie encouragent, au lieu de ronger, la compréhension mutuelle par delà les différentes sensibilités culturelles?

D'un autre côté, nous devons nous accommoder d'une situation où les marchés transnationaux se définissent de plus en plus vite alors que la société peine de plus en plus à se définir. Que signifie cette évolution pour la société suisse qui a toujours accordé une place de choix au principe de l'autodétermination? Ne délaissions pas trop vite l'idée de constituer une société où les hommes se serrent les coudes pendant les périodes difficiles sans pour autant se relâcher quand les choses vont mieux. Pouvons-nous déployer l'énergie susceptible de revigorer les anciens valeurs pour que nous participions, dans une nouvelle optique, à la création des structures garantissant notre liberté, quand bien même les circonstances changent radicalement?

Nous nous sommes posé d'innombrables questions dans ce contexte, nous avons évoqué de nombreuses thèses et nous avons considéré autant de réponses. Dans ses motions sur les Grandes lignes, soumises à votre jugement ci-dessous, la commission vous fait part des propositions dans les domaines où un consensus a pu être trouvé – sur l'évaluation des tendances, le besoin d'agir et les possibilités – mais où le Conseil fédéral avait accordé trop peu d'attention ou avait ignoré le sujet.

Nous vous remercions non seulement d'examiner de manière ouverte nos considérations mais aussi d'indiquer la manière dont nous pouvons, à l'avenir, améliorer le processus de planification de l'action étatique, mieux concevoir la société suisse et rendre plus fructueuse la participation du parlement.

2 **Cadre juridique**

La Constitution fédérale ne contient pas de disposition sur la façon dont le Parlement et le Conseil fédéral doivent collaborer en vue d'établir une planification politique. On admet généralement que la compétence matérielle inclut la compétence de planification. Chaque fois que la planification politique a des effets sur les attributions que la constitution confère au Parlement – et c'est manifestement le cas pour les Grandes lignes et le plan financier – l'Assemblée fédérale doit être associée à cette planification. La direction de l'Etat est une tâche commune de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral¹.

La loi sur les rapports entre les conseils (LREC) et celle sur les finances de la Confédération règlent la participation du Parlement à l'établissement des deux plans principaux. Conformément à l'art. 45^{bis} de la loi sur les rapports entre les conseils² et à l'art. 23 de la loi sur les finances de la Confédération³, le Conseil fédéral soumet aux chambres fédérales un rapport sur son programme de législature. Ce programme comprend le rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale ainsi

¹ Initiative parlementaire 88.237 Procédure concernant la planification politique, rapport de la commission du Conseil national du 31 octobre 1988, FF **1989** I 1161

² RS **171.11**

³ RS **611.0**

que le plan financier pour la législature. L'art. 45^{ter} LREC précise que les conseils législatifs traiteront séparément, mais au cours de la même session, le rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale et le rapport sur le plan financier.

Ce programme de législature doit mettre en évidence la manière dont les Grandes lignes établies pour la législature précédente ont été exécutées; il doit également donner un aperçu de l'ensemble des tâches qui incombent au gouvernement et renseigner sur les objectifs qu'il prévoit d'atteindre durant la nouvelle législature. Ces tâches doivent être rangées par ordre d'importance et d'urgence. De plus, le programme des activités législatives établi par les Grandes lignes doit indiquer les objectifs visés par les actes législatifs prévus. Les Grandes lignes de la politique gouvernementale et le plan financier de la législature doivent être coordonnés quant à leur objet et à leur durée.

Le plan financier de la législature porte estimation des besoins financiers à satisfaire durant la législature en se fondant sur l'ordre de priorité établi par les Grandes lignes de la politique gouvernementale et indique les moyens de couvrir les dépenses. Il est tenu compte de la mesure dans laquelle les tâches ont déjà été accomplies ainsi que des impératifs de la politique conjoncturelle.

Le rapport est transmis au Parlement pour qu'il en prenne acte. L'Assemblée fédérale ne peut modifier ni les Grandes lignes ni le plan financier. En revanche, elle peut, conformément à l'art. 45^{ter} LREC, transmettre une motion sur les Grandes lignes et formuler par ce biais des mandats précis. Cet instrument a été introduit à l'occasion de la révision de la LREC en 1979. La motion sur les Grandes lignes se distingue d'une motion ordinaire par le fait qu'elle est traitée en procédure accélérée.

Il convient de relever que la question de la participation du Parlement au processus de planification a déjà fait l'objet de plusieurs travaux ces dernières décennies. C'est ainsi qu'une initiative parlementaire déposée à la fin des années quatre-vingt demandait que le Parlement soit impliqué durant la phase de planification déjà. Le Conseil fédéral était appelé à présenter aux groupes un rapport sur les points forts de la future législature, ceci à la fin de la législature en cours. L'initiative n'a pas abouti. Différentes tentatives de rendre la décision du Parlement plus contraignante, par le biais d'une approbation ou d'une déclaration, ont également été rejetées. A chaque reprise, les chambres ont souhaité que le Parlement se contente de prendre acte de la planification politique et, le cas échéant, intervienne par le biais des motions sur les lignes directrices.

Le programme de législature 1999–2003 a été adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} mars 2000.

3 Travaux de la commission spéciale

Par le passé, la façon dont le programme de législature est examiné par le Parlement a souvent fait l'objet de critiques. Dès lors, la commission a décidé d'examiner ce rapport dans ses moindres détails et de mener ses propres réflexions quant à l'avenir du pays et aux défis que celui-ci sera amené à relever durant ces prochaines années. C'est ainsi que la commission s'est réunie à quatre reprises:

La commission s'est réunie une première fois le 19 avril 2000⁴. A cette occasion, elle a procédé à une discussion concernant le rôle que peut et doit jouer le Parlement dans le domaine de la planification politique. Elle a notamment pris acte des travaux actuellement en cours dans le cadre de la révision totale de la LREC et de la volonté de redéfinir le rôle du Parlement en matière de planification politique. Elle a ensuite procédé à un bilan sommaire de la législature 1995–1999 ainsi que des travaux parlementaires de 1996. Pour terminer, la commission a procédé à une première discussion concernant les buts de la législature à venir, buts qui lui ont été présentés par le président de la Confédération, le Conseiller fédéral Adolf Ogi.

Le 2 mai 2000, la commission a procédé à une analyse des défis que la Suisse devra relever durant les dix prochaines années. A cet effet, elle a auditionné les professeurs Fritz Fahrni (professeur à l'EPF de Zurich, directeur chez Sulzer de 1988 à 1999, sur les perspectives d'avenir de la place économique suisse), Peter Glotz (directeur de l'institut de recherche en matière de médias et de communication à l'Université de Saint Gall, sur les perspectives de développement de la société digitale) et Beat Kappeler (professeur à l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, sur l'avenir de la société suisse)⁵. La commission a ensuite auditionné M. André Nietlisbach, chef de la section Planification de la Chancellerie fédérale concernant les travaux de l'état-major prospective de l'administration fédérale.

Le 9 mai 2000, la commission a procédé à une première analyse matérielle du rapport de législature. Elle a notamment esquissé les domaines du rapport qu'il conviendrait de compléter, de renforcer voire de rectifier et également examiné les premières propositions de motions sur les Grandes lignes.

Le 29 mai 2000, la commission a d'abord été informée, à sa demande, sur la question de la quote-part d'Etat et de la quote-part fiscale, sur celle de la réforme fiscale avec incitations écologiques ainsi que sur la question de la criminalité et de l'espionnage informatiques. Elle a ensuite procédé à l'examen des motions sur les Grandes lignes restantes. Pour terminer, elle a décidé de recommander à son conseil de prendre acte du rapport. Parallèlement, elle a décidé de se réunir à nouveau le 5 juillet prochain afin de procéder à une évaluation de l'ensemble des travaux effectués.

4 Considérations sur le rapport de législature

C'est le 19 avril 2000 que le président de la Confédération, le Conseiller fédéral Adolf Ogi, a présenté le programme de législature. Le Conseil fédéral a choisi de regrouper ses objectifs au sein de 3 corbeilles:

1. La première corbeille consacre le principe d'une Suisse partenaire sur la scène internationale. Le rapport veut renforcer les possibilités d'action de notre pays sur la scène internationale. Selon le Conseil fédéral, notre pays a perdu de son attrait et ne joue plus le rôle qui était le sien par le passé. Il convient de tenter d'y remédier. Le Conseil fédéral souhaite ainsi mettre l'accent sur la politique étrangère et de sécurité, notamment dans les domaines de la promotion de la paix, de la coopération au

⁴ voir ch. 3

⁵ voir ch. 4

développement et la protection des droits de l'homme. Il ambitionne également de contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre économique ouvert et durable.

2. La seconde corbeille est dévolue à garantir la pérennité de ses ressources les plus importantes, à savoir, le savoir, l'esprit d'entreprise et la créativité de ses habitants. Selon le Conseil fédéral, il convient de créer les conditions optimales d'une croissance économique durable et de favoriser l'emploi. De plus, seules des finances fédérales saines et une quote-part fiscale modérée permettront de veiller à la stabilité, de stimuler la croissance et de favoriser l'emploi, la prospérité et la cohésion sociale.

3. La troisième corbeille consacre le principe de la Suisse comme patrie de tous ses habitants. A cet effet, le Conseil fédéral veut renforcer la cohésion sociale ainsi que les équilibres régionaux. Il veut avant tout bâtir sur l'acquis culturel et historique dont notre pays dispose.

La commission tient à saluer la discussion qui s'est engagée entre le Conseil fédéral et le Parlement dans le cadre de ce programme de législation, tant il est vrai qu'une planification politique ne peut se faire, à ses yeux, qu'au travers d'une collaboration entre exécutif et législatif. Le but de l'exercice est de trouver un terrain d'entente qui réunisse les supports politiques les plus larges possibles, ceci même si elle reconnaît pleinement que le programme de législation est un instrument dans les mains du Conseil fédéral destiné à la conduite de l'administration.

Dans l'ensemble, le rapport sur le programme de législation a été plutôt bien accueilli. La commission salue notamment la concentration des objectifs. Elle relève cependant que plusieurs objectifs sont difficilement mesurables et regrette que le programme de législation n'aille pas au-delà d'une planification des mesures législatives qui doivent être prises durant la législation. La commission regrette également que le rapport ne soit pas placé dans une perspective à plus long terme. Or, à son avis, seule une perspective à moyen terme, soit un horizon d'une quinzaine d'années, permettrait une planification qui ne soit pas uniquement une simple poursuite des activités en cours. Cette remarque s'applique à plusieurs domaines touchés par le rapport, par exemple, la politique sociale, celle des transports, de la formation, du rééquilibrage démographique, etc. Dans tous ces domaines, seule une vision à moyen terme permet une conduite à plus court terme. Or, la commission a l'impression qu'une véritable stratégie fait défaut.

Même si les tâches d'évaluation incombent aux commissions de gestions, la commission estime que certains objectifs fixés dans le cadre du programme de législation 1995-1999 n'ont pas été pleinement atteints, voire pas du tout. Ce programme contenait quelques idées fortes, comme le renforcement de la cohésion nationale ou le renforcement du bien-être général. En matière de bien être général, le Conseil fédéral avait évoqué l'importance de la politique menée à l'égard des étrangers domiciliés en Suisse. Dans les faits, cet objectif est loin d'être atteint. Quant à celui de la cohésion nationale, de sérieux coups lui ont été portés. La commission estime que de sérieux efforts devront être fait dans ces deux domaines prioritaires.

5 Thèse des experts

La commission a procédé à un examen détaillé du rapport. De son point de vue, une planification va au-delà de la simple poursuite des activités en cours. Il apparaît dès

lors illusoire de vouloir planifier les activités de la législature sans avoir une vision des défis que la Suisse devra relever durant les dix prochaines années. C'est pourquoi, la commission a auditionné plusieurs experts spécialisés dans les domaines de l'analyse prospective. Elle a ainsi entendu les professeurs Fritz Fahrni (professeur à l'EPF de Zurich, directeur chez Sulzer de 1988 à 1999, sur perspectives d'avenir de la place économique suisse), Peter Glotz (directeur de l'institut de recherche en matière de médias et de communication à l'Université de Saint Gall, sur les perspectives de développement de la société digitale) et Beat Kappeler (professeur à l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, sur l'avenir de la société suisse). Vous trouverez ci-dessous les principales thèses défendues par les experts.

5.1 Fritz Fahrni: Grandes tendances de l'économie

Plusieurs éléments devraient marquer le développement de l'économie, à savoir le développement de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux, la poursuite d'une certaine polarisation ainsi que la résurgence de critères éthiques.

Le développement de *nouvelles technologies* pourrait modifier fondamentalement le visage de la société et de l'économie et devrait également ouvrir de nouveaux champs d'application. Des domaines tels que le e-banking, les médias électroniques, l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique seront concernés. La nanotechnologie pourrait par exemple permettre de greffer un membre amputé de telle sorte que celui-ci puisse être commandé par le cerveau comme n'importe quel autre membre. Dans le même ordre d'idée, le développement de *nouveaux matériaux* devrait également révolutionner le visage de l'économie. On pense ici surtout aux matériaux dénommés «memory materials» capables d'enregistrer des informations et de les restituer. Les développements liés à la maîtrise de la composante vocale s'inscrivent dans le même registre. Ainsi, les opérations effectuées sur un système informatique se feront par le biais de la voix et non plus d'un clavier. De manière générale, les instruments à disposition des entreprises devraient également se perfectionner. L'accès à l'information leur permettra ainsi de connaître exactement et rapidement les données dont elles ont besoin et de procéder aux adaptations nécessaires.

Ces développements technologiques marqueront non seulement l'économie, mais auront également des *conséquences* dans d'autres domaines (politique, social, formation, etc.) qui ne seront pas toutes positives et poseront toute une série de questions. La polarisation devrait se poursuivre et la concurrence devrait favoriser l'entrepreneur capable de réagir le plus rapidement. Seul celui qui aura du succès pourra se maintenir. La libre concurrence devrait encore se renforcer. Dès lors se pose la question de savoir quel degré d'innovation convient-il de développer. Les bonnes idées auront-elles une chance de se réaliser et existera-t-il une volonté de fournir les moyens et les conditions afin qu'elles se réalisent? Par ailleurs, il s'agira pour les entrepreneurs de pouvoir distinguer les développements qui se concrétiseront sur le moyen ou long terme de ceux plus éphémères. Ce phénomène déjà perceptible se renforcera. Aujourd'hui déjà, la part des investissements sur des projets à long terme a tendance à diminuer. A l'avenir, il sera primordial pour une entreprise de trouver le juste milieu sous peine de disparaître. Parallèlement, l'appauvrissement des pays en voie de développement rendra nécessaire de développer conjointement les nouveaux produits sous peine de voir le processus stagner. Pour terminer, ces

développements ne manqueront pas de poser des questions éthiques, tant il est vrai que tout développement comprend des facettes négatives. Il n'y a qu'à penser aux nouvelles formes de criminalité liées aux nouvelles technologies de l'information.

Sur le plan économique, la Suisse jouera en Europe un rôle comparable à celui joué par un canton de Suisse centrale en Suisse. La marge de manœuvre s'est rétrécie et continuera à se rétrécir. L'entrepreneur doit de facto composer avec un double triangle, le premier composé de la clientèle (marché), de ses employées et de ses actionnaires. Le second se composant de l'économie, de l'écologie et des aspects sociaux. Les entreprises suisses seront encore moins liées aux frontières nationales que par le passé et agiront presque exclusivement dans un environnement global. Les secteurs traditionnels tels que l'industrie de la métallurgie, des machines et l'industrie électrique devront travailler en commun. Si actuellement ces secteurs emploient encore quelque 50 % de la main-d'œuvre, ce pourcentage diminuera de moitié d'ici dix ans. Cette transformation du tissu économique verra des nouveaux débouchés s'ouvrir dans des domaines de pointe tels que communication, traitement des données, microélectronique, nanotechnologie, etc. Cette adaptation demandera avant tout une capacité d'innovation. Dans le domaine du secteur public, seules les entreprises qui seront privatisées suffisamment tôt auront une chance de subsister.

La situation de départ est bonne: la Suisse occupe le septième rang (1998) des pays industrialisés. En 1993, elle occupait encore le quatrième rang. Ce recul s'explique par un résultat comparativement nettement inférieur dans le domaine du management et de la capacité d'innovation. Dans ce domaine, notre pays ne figure qu'en 23^e position. En conséquence, il convient de voir cette période de transition comme une chance et de ne pas se contenter de développer une stratégie défensive. Dans cette optique, il convient de ne pas toujours mettre en exergue les dangers liés aux développements futurs, mais de voir les améliorations et les opportunités qu'ils ouvrent. Notre politique de formation devrait également être orientée dans ce sens. Une telle attitude nous laisse une plus grande marge de manœuvre et nous permettra de saisir les chances qui s'offriront.

5.2 **Peter Glotz:** **Perspectives de développement de l'économie digitale**

Nous vivons actuellement une véritable *révolution de l'information* qui est tour à tour appelée société de l'information, société du savoir, société digitale, économie en réseau, etc. De fait, cette révolution aura autant de conséquences que celle qui a eu lieu à l'époque de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg. Il ne s'agit en effet pas seulement de la digitalisation de l'information, mais de la création de nouveaux instruments et de procédures. L'évolution de la microélectronique, débutée il y a tout juste une vingtaine d'années joue ici un rôle central et permet le développement de toute une série de nouveaux instruments (téléphones mobiles, e-book, technique satellite, fibre optique, etc.). Cette révolution comprend quatre caractéristiques, à savoir l'accélération, la dématérialisation, la décentralisation et la globalisation.

Cette révolution aura des *conséquences* sur la structure de l'économie et de la société. C'est ainsi que le nombre de personnes travaillant de manière indépendante (self-employed), sur la base de mandats, ira en s'accroissant. Parallèlement, le nombre de cadres moyens sera fortement réduit, plusieurs tâches étant effectuées à l'extérieur de l'entreprise (outsourcing). Ce processus aura de profondes conséquen-

ces pour nos économies qui seront davantage touchées que celles des pays en voie de développement. Il aura notamment pour effet une légère diminution des postes de travail. Si de nouvelles places de travail seront créées dans le secteur des nouvelles technologies, beaucoup de postes liés à l'ancienne économie disparaîtront. Cette évolution provoquera, selon toute vraisemblance, une scission au sein de la société, dont une partie s'adaptera aux nouvelles conditions. Une minorité, qui devrait se monter à quelque 15 % de la population, ne souhaitera pas participer à ce processus; on appelle ce repli «downshifting». Il s'agit en quelque sorte d'une protestation culturelle contre une telle évolution de la société. Si on ajoute à cette catégorie les personnes sans emploi ou les personnes défavorisées, cette frange de population représentera près d'un tiers de la population totale. Cette différence d'évolution pourrait provoquer de fortes dissensions d'ordre culturel d'ici vingt à trente ans.

Face à cette évolution, *le politique*, s'il ne dispose pas du même poids que les élites économiques, jouera un rôle important. En effet, si le politique ne peut stopper cette évolution, il peut en revanche l'accompagner et favoriser l'intégration de tous dans le processus en adaptant certaines conditions cadres.

L'évolution en cours posera principalement *quatre défis*:

1. Un des projets principaux de nos sociétés sera celui de garantir des conditions sociales minimales afin de faire face notamment au chômage structurel. Il conviendra de régler la question du financement d'un tel système.
2. Parallèlement, l'augmentation du nombre de personnes indépendantes, ajoutée au fait que les personnes changeront plus souvent d'emploi et au vieillissement de la population, ne manquera pas de poser la question du financement des assurances-vieillesse.
3. Le clivage se creusant entre les personnes qui accepteront de suivre le processus de transformation et celles qui le refuseront ne manquera pas de faire chuter encore davantage le taux de natalité. Cette nouvelle diminution des naissances ne pourra pas simplement être compensée par une politique d'immigration plus ouverte; même si une telle politique sera nécessaire, elle devra obligatoirement s'accompagner d'une politique de promotion de la famille.
4. Actuellement, nous assistons à une multitude de rachats de sociétés, souvent par le biais de swaps. De même, nous assistons à des rachats du type Mannesmann/Vodafone. Il sera très important de voir comment l'économie suisse s'adaptera à cette évolution.

Face à cette évolution, *le domaine de la formation* devrait également connaître une révolution. Il est probable que plusieurs sociétés pourraient collaborer et mettre sur pied des programmes de formation spécifiques «on-line». Cette évolution sera caractérisée par une plus grande concurrence dans le domaine de la formation. La formation organisée par l'état fera place à une formation continue à dimension globale. Dans ce domaine, la Suisse possède un avantage comparatif certain avec les écoles polytechniques fédérales. Il est essentiel que les hautes écoles et les universités participent à ce programme. De plus, il conviendra de former très rapidement non seulement les nouvelles générations d'écoliers, mais également de nouveaux enseignants aux nouvelles technologies. Peut-être conviendra-t-il également de créer des institutions spécialement actives dans ce domaine et capables de réagir rapidement aux nouveaux développements, à l'exemple de la commission fédérale pour la communication aux Etats-Unis. Parallèlement, il conviendra de ne pas rater plusieurs virages technologiques ou structurels importants. C'est par exemple le cas des

guides de programmes électroniques (Electronic Program Guide, EPG) qui permettront de sélectionner à la carte des programmes télévisés en tout temps au travers d'un seul fournisseur. Il sera dès lors primordial pour les chaînes de télévision de figurer en bonne place dans ces EPG, ceci indépendamment du contenu, faute de quoi elles seront rayées du paysage audio-visuel.

En conclusion, il n'y a pas lieu de développer un pessimisme culturel face à cette évolution. La notion de codécision pourrait faire place à celle de co-propriété. Les leviers traditionnels, tels que les associations de travailleurs perdront de leur importance. A contrario, la circulation de l'information rendra p. ex. plus difficile des décisions impopulaires, telles que des hausses d'impôts importantes, etc. Ce processus d'accélération engendré par ce «capitalisme digital» ne manquera pas d'alterner avec des périodes de repli, tant au niveau individuel qu'au niveau des entreprises.

5.3 Beat Kappeler: Perspectives d'évolution de la société

Sur le plan de *l'évolution technique et économique*, on devrait assister à une importante croissance de productivité due à la mise en réseau de savoir-faire qui jusqu'ici était utilisé de manière indépendante. Cette coordination des moyens devrait également avoir pour corollaire une modification du tissu économique. C'est ainsi que les professions qui avaient jusqu'ici recours au support papier, pourront s'en passer à l'avenir. Cela touche aussi bien le secteur de l'information que la mode. Cette évolution modifiera également complètement la culture de certaines entreprises. On assistera à la formation de conglomerats sur la base de savoir-faire ou de produits disponibles via le réseau (electronic marketplace). La nouvelle entité constituée alors elle-même une nouvelle firme. La notion traditionnelle de firme sera ainsi profondément modifiée. Il sera possible de s'établir en un très court laps de temps, par exemple en effectuant de nouvelles combinaisons de savoir-faire disponibles. Il sera dès lors plus important pour une firme d'être présente dans ce nouveau réseau que d'être implantée physiquement dans tel ou tel pays. Les discussions qui sont menées sur la place économique suisse deviennent ainsi caduques. On devrait assister au développement de centres de compétences (bassin lémanique, arc Bâle-Zurich-Winterthur, région de Grenoble en France, sud de l'Allemagne) à l'exemple de Silicon Valley aux Etats-Unis. Il s'agira de régions où les gens vivent, travaillent, échangent leur savoir. Ces régions seront pourvues en infrastructures, en centres de formation, etc. Certaines politiques traditionnellement menées en Suisse vont à l'encontre de cette évolution. C'est le cas de la politique régionale, qui veut favoriser une distribution équitable; c'est également le cas de la politique de la communication, notamment la télévision. Il sera bientôt possible de se désabonner de la SSR tout en continuant à recevoir les programmes via Internet.

L'évolution démographique est caractérisée par un vieillissement de la population et une baisse de la natalité. Ceci ne manquera pas de provoquer une hausse de la charge fiscale et posera la question du financement de l'assurance-vieillesse. Parallèlement, la génération du baby-boom atteindra l'âge de la retraite, ce qui aura des conséquences financières, mais aussi mentales, toute une couche de population renonçant à suivre l'évolution. Les étrangers vivant en Suisse, surtout ceux arrivés au début des années quatre-vingt seront intégrés et commenceront à occuper des places importantes dans l'économie et la société. Ce phénomène sera encore renfor-

cé par la libre circulation des personnes. Des corps de métier jusqu'ici protégés se verront confrontés à la concurrence. D'après des statistiques des Nations-unies, les pays européens auraient besoin de quelque 150 millions d'immigrants pour couvrir les besoins de la prévoyance vieillesse et le vieillissement de la population. La Suisse figure dans ce domaine en très bonne position, puisque près d'un tiers de la population est étrangère. Il faudra cependant veiller à introduire un élément qualitatif dans la politique d'immigration.

L'évolution sociale ne devrait pas poser de problème particulier. Même si cela n'est pas réjouissant, il faut relever qu'il a toujours été très difficile par le passé de faire vivre une famille avec un salaire d'un ouvrier non qualifié. L'attention portée aux personnes rencontrant des difficultés, malgré le fait qu'elles aient un revenu, est nouvelle. Dans cette phase d'évolution de l'économie, on ne peut demander aux entreprises de subvenir aux besoins de leurs salariés faute de quoi l'entreprise ne sera pas concurrentielle. Si un salaire ne suffit pas, c'est à la société de couvrir la différence. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne connaissent un système de taxation fiscale négative pour les personnes qui travaillent et qui se trouvent malgré tout en situation difficile. Aux Etats-Unis, ce programme se chiffre à quelque 30 milliards de dollars, ce qui fait de lui le second programme d'aide sociale. L'Etat peut intervenir là où il y a précarisation. Pour le reste, l'écart entre bas revenus et revenus élevés ne devrait s'accroître que modérément. De plus, il apparaît que se sont surtout les hauts revenus qui augmenteront, ceci en raison des possibilités de gains très importants qu'offre la société de l'information.

Sur plusieurs points, les mentalités sont différentes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Ces différences devraient aller en s'accroissant dans les années à venir. Dans plusieurs domaines (armée, intégration européenne, ONU), les sensibilités ne sont plus si éloignées; en revanche, il y aura de grandes divergences quant à la voie à suivre (voie américaine ou plutôt voie française). Le marché du travail devrait conserver sa fluidité et il appartient de ne pas créer des barrières inutiles, telles que protection trop importante contre le licenciement, ce qui enlèverait toute flexibilité aux entreprises. Le tissu industriel et le marché de l'emploi se modifieront, mais apporteront de nouvelles opportunités.

Sur le plan des *relations avec l'étranger*, le développement de la technique nous a toujours été dicté de l'extérieur. Nos relations avec l'Union européenne (UE) devront être clarifiées. Aussi longtemps que l'UE était une union d'Etats souverains qui acceptaient de reconnaître les systèmes juridiques en vigueur dans les autres Etats, il n'y avait pas de gros problèmes. Cette tendance correspondait même à l'évolution en cours sur la scène internationale dans d'autres domaines. Dès lors que l'UE ambitionne de devenir à son tour un Etat-nation, elle va à l'encontre des développements en cours. Ce développement ne va d'ailleurs pas sans poser des problèmes puisque les politiques nationales ne sont pas coordonnées. La dette de certains pays, couplée aux difficultés des systèmes de prévoyance vieillesse en France, en Allemagne et en Italie, constitue une hypothèque monétaire pour les autres pays de l'UE faisant partie de la zone euro. Cet état de fait peut aussi avoir pour conséquence un haut taux d'imposition, des taux d'intérêts élevés et peut constituer un frein important à la croissance. Une adhésion de la Suisse à l'UE ne poserait pas de gros problèmes en matière de droits populaires, mais nécessiterait une réforme profonde de notre système de gouvernement.

Propositions de motions sur les Grandes lignes discutées en commission

Les 62 propositions de motions sur les Grandes lignes ont été traitées lors des séances des 9 et 29 mai. La commission vous propose d'en transmettre 30 au Conseil fédéral. Parmi les 32 propositions rejetée, sept font l'objet d'une proposition de minorité. Ci-dessous, vous trouverez le tableau de toutes les propositions examinées en commission ainsi que le sort qui leur a été réservé.

No	Chapitre	Statut
Chapitre 1		
1.1	<i>Relations internationales</i>	
N° 8	Renforcement de la fibre européenne des citoyens suisses	adoptée
N° 10	Adhésion à l'UE	retirée
N° 15	Coopération au développement	retirée
N° 49	Coopération au développement	adoptée
N° 23	Aide au développement soumise à deux conditions: une politique de planning familial et la limitation des dépenses militaires	rejetée
N° 48	Faciliter la participation des Suisses de l'étranger à la vie politique	rejetée
1.2	<i>Sécurité</i>	
N° 34	Sécurité	adoptée
N° 61	Niveau des dépenses dans le domaine de l'armée et de la protection de la population	adoptée
Chapitre 2		
2.1	<i>Recherche et formation</i>	
N° 6	Introduction du droit à une période de formation et de perfectionnement	rejetée
N° 25	Ordinateurs dans toutes les écoles	intégrée à 59
N° 27	Encouragement de la formation continue et du perfectionnement dans le processus de formation permanente	intégrée à 59
N° 33	Politique de l'emploi	adoptée
N° 40	Formation aux TI dès l'enseignement primaire	intégrée à 59
N° 41	Prévenir la «fracture numérique»	intégrée à 59
N° 56	Garantie d'un minimum vital par le travail rémunéré	rejetée
2.2	<i>Economie et compétitivité</i>	
N° 14	Travail bénévole	retirée
N° 52	Travail bénévole (remplace N° 14)	adoptée
N° 16	Renforcement de la compétitivité	adoptée
N° 19	Croissance économique durable	rejetée

N°	Chapitre	Statut
N° 24	Centres de services pour les PME dans les ambassades suisses	retirée
N° 26	Le pays et l'économie ont besoin de filières de formation flexibles	intégrée à 59
N° 44	Favoriser au maximum l'implantation des holdings en Suisse	adoptée
N° 45	Lutter contre le travail au noir et la corruption pour préserver une concurrence	intégrée à 16
2.3	<i>Politique budgétaire et finances fédérales</i>	
N° 2	Quote-part de l'Etat et quote-part fiscale	adoptée
N° 9	Réforme fiscale écologique	retirée
N° 55	Réforme fiscale écologique (remplace N° 9)	adoptée
N° 35	Réforme fiscale et considérations écologiques	rejetée
N° 46	Croissance de dépenses	rejetée
2.4	<i>Environnement et infrastructure</i>	
N° 17	Service public	adoptée
N° 28	Swissmetro – Le moyen de transport de l'avenir	adoptée
N° 29	Exploitation et développement du réseau routier national	adoptée
N° 38	Aménagement du réseau des routes nationales	retirée
N° 39	Privatisation de Swisscom, de la Poste et des CFF et libéralisation des secteurs concernés	adoptée
2.5	<i>Société de l'information et média</i>	
No 3	Utilisation des technologies de l'information au profit de la démocratie directe	adoptée
No 21	Centres de compétences TI dans les régions périphériques	intégrée à 59
N° 22	«E-Switzerland» (L'Etat comme utilisateur modèle)	adoptée
N° 30	Voter par Internet	intégrée à 3
N° 31	Médias	adoptée
N° 59	«E-Switzerland»	adoptée
N° 60	Relever les défis liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	intégrée à 59
2.6	<i>Institutions de l'Etat</i>	
N° 1	Réforme de la direction de l'Etat	adoptée
N° 58	Vérification des missions et de l'activité de l'Office fédéral du logement	adoptée
Chapitre 3		
3.1	<i>Sécurité sociale, santé publique</i>	
N° 4	Garantir les retraites à moyen et à long terme	adoptée
N° 5	Assurance-maladie / politique de la santé	adoptée

N°	Chapitre	Statut
N° 12	Egalité	retirée
N° 18	Croissance économique, création d'emplois et financement de la sécurité sociale	rejetée
N° 53	Combattre la violence (remplace N° 12)	adoptée
N° 54	Egalité (remplace N° 12)	rejetée
N° 20	Egalité entre hommes et femmes	adoptée
N° 42	Création d'un bureau de coordination des affaires familiales	retirée
N° 43	Préserver la famille en tant que pierre angulaire de la société	adoptée
N° 57	L'enfant pierre angulaire de la société	rejetée
N° 47	Revenu minimal garanti	adoptée
3.2	<i>Equilibres régionaux</i>	
N° 36	Nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons	rejetée
N° 37	Indicateurs	adoptée
3.3	<i>Société et culture</i>	
N° 7	Renforcement de la compréhension entre les communautés linguistiques	
3.4	<i>Politique migratoire</i>	
N° 11	La suisse en tant que pays d'immigration	retirée
N° 32	Combles les graves erreurs du passé et ne pas les répéter	adoptée
N° 50	Stabilisation de la proportion d'étrangers en Suisse	rejetée
N° 51	Garantie d'une procédure de naturalisation respectant les principes d'un Etat de droit	adoptée
N° 62	Acceptation des étrangers et étrangères	rejetée
3.5	<i>Sécurité intérieure</i>	
N° 13	Traite des êtres humains	rejetée

7 Propositions de motions sur les Grandes lignes

Bien que proposant de prendre acte du rapport, la commission estime que dans plusieurs domaines celui-ci doit être complété, renforcé, voire rectifié. Elle propose ainsi l'adoption de 30 motions touchant les grandes lignes du programme de la législature. Dans le détail, les propositions sont les suivantes:

En matière de *relations extérieures* (point 1.1 du rapport), la commission propose de répertorier les avantages du système fédéral et de les utiliser davantage dans les discussions sur l'Union européenne. Elle souhaite également que d'ici à 2011 le Conseil fédéral augmente la part du produit national brut consacré à l'aide au développement pour qu'elle atteigne 0,4 %.

Dans le domaine de la *sécurité* (point 1.2), elle souhaite que le Conseil fédéral présente d'ici 2001 un rapport sur la «e-criminalité» accompagné des mesures propres à la combattre. Un second rapport doit faire le point sur les résultats obtenus dans la lutte contre la grande criminalité. La commission propose également de maintenir au niveau actuel les dépenses de l'armée et de la protection civile jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise sur la structure des deux entités.

En matière de *recherche et formation* (point 2.1), la commission souhaite accélérer la formation aux nouvelles technologies, ceci à tous les échelons. Parallèlement, elle souhaite que le Conseil fédéral prenne les mesures législatives nécessaires afin de protéger les employés de la nouvelle économie.

Sur le plan de *l'économie et de la compétitivité* (point 2.2) elle souhaite renforcer l'attrait de la place économique suisse en demandant au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le travail au noir et la corruption ainsi que pour favoriser l'implantation de nouvelles holdings. Elle invite par ailleurs le Conseil fédéral à mieux valoriser le travail bénévole.

De l'avis de la commission (*politique budgétaire et finances fédérales*, point 2.3), le Conseil fédéral doit revoir en partie sa politique financière afin de permettre à moyen terme un remboursement de la dette de la Confédération. Elle propose ainsi que la quote-part fiscale soit limitée à 10 % et que la quote-part d'Etat se rapproche également de ce niveau. Par ailleurs elle souhaite, à une très courte majorité (voix prépondérante du président), que le Conseil fédéral accélère la mise en place d'une réforme fiscale assortie d'incitations écologiques.

S'agissant des choix en matière d'*infrastructures* (point 2.4), la commission propose d'intégrer le projet Swissmetro dans la planification des transports. Elle propose également que le Conseil fédéral fasse le point sur l'avenir du réseau des routes nationales, en préparant un plan d'exploitation et de développement du réseau à long terme. La commission souhaite que le Conseil fédéral fasse également le point sur l'avenir du service public tout en poursuivant le processus de libéralisation en cours au sein des entreprises Swisscom, La Poste et CFF.

La commission est d'avis qu'un grand effort doit être entrepris en matière de *société de l'information et médias* (point 2.5). Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer les travaux en cours dans ce domaine, ceci à tous les niveaux, aussi bien en matière de formation, d'enseignants, d'éducation que d'utilisation des moyens de la société d'information, notamment au profit de la démocratie directe, mais aussi en matière de gouvernement et au sein de l'administration.

En matière d'*institutions étatiques* (point 2.6), la commission propose d'accélérer la procédure de réforme du gouvernement et charge le Conseil fédéral de transmettre un projet au parlement d'ici à l'été 2001. Elle propose également d'inviter le gouvernement à définir sa stratégie en matière d'aide au logement.

En matière de *politique sociale* (point 3.1), elle propose de charger le Conseil fédéral d'établir un rapport (avec modèles et scénarios possibles) présentant les moyens de garantir l'avenir à long terme des assurances sociales. De la même manière, elle propose de charger d'établir un rapport évaluant les effets de la loi sur l'assurance maladie ainsi que différentes options concernant une refonte du système. Elle propose aussi que le Conseil fédéral prenne des mesures pour encourager l'égalité femmes-hommes ainsi que pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes. De plus, elle souhaite que les familles soient mieux soutenues, notamment par des

allégements fiscaux. Pour terminer, le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport contenant plusieurs modèles de revenu minimum vital.

Dans le cadre des *équilibres régionaux* (point 3.2), la commission propose de charger le gouvernement d'établir un système d'indicateurs dans le domaine social (permettant de mieux mesurer les disparités géographiques et sociales). Cet instrument doit à terme permettre de mieux évaluer si les objectifs du programme de législature ont été atteints.

En matière de *société et culture* (point 3.3), elle propose de charger le gouvernement de soumettre au Parlement une série de mesures destinées à promouvoir la compréhension mutuelle et à encourager le rapprochement des différentes régions linguistiques du pays.

Sur le plan de la *politique migratoire*, la commission propose à une très courte majorité (voix prépondérante du président) de charger le Conseil fédéral au cours de la prochaine législature, de soumettre un projet de texte au Parlement, texte qui prévoirait que la procédure de naturalisation ne permette aucune décision de nature discriminatoire ou arbitraire. La majorité de la commission tient tout spécialement à ce que, compte tenu des compétences définies par la constitution, les règles de procédure soient revues pour que toute décision en matière de naturalisation soit obligatoirement accompagnée d'un exposé des motifs et qu'il y ait une voie de recours possible contre ces décisions. Elle a repris à son compte une proposition que lui avait soumise la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national.

Dans le cadre de la révision totale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, le Conseil fédéral est également invité à faire l'état des besoins en main-d'œuvre étrangère pour les 15 années à venir.

8 Propositions de minorité

Plusieurs propositions examinées en commission, puis rejetées ont fait l'objet de propositions de minorité. Dans le détail, les propositions sont les suivantes:

En matière de recherche et formation (point 2.1), une minorité de la commission souhaite que d'ici au printemps 2001, le Conseil fédéral présente un projet de modification de la constitution aux fins d'y introduire une disposition prévoyant un droit à une période de formation et de perfectionnement pour tout employé.

Sur le plan de l'économie et de la compétitivité (point 2.2), une minorité de la commission veut charger le conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires à un plein emploi et à faire en sorte que le travail rémunéré garantisse à chacun un minimum vital. Par ailleurs, une autre proposition de minorité veut charger le Conseil fédéral de prendre les mesures de politique économique qui permette à la Suisse d'atteindre un taux de croissance moyen de 3 %.

De l'avis d'une minorité de la commission (politique budgétaire et finances fédérales, point 2.3), le Conseil fédéral doit revoir en partie sa politique financière et faire en sorte que les dépenses n'augmentent pas de plus de 2,5 % par an en moyenne.

En matière de politique sociale (point 3.1), une minorité de la commission propose de charger le Conseil fédéral de renforcer le statut social et économique des familles avec enfants en prenant notamment des mesures sur le plan fiscal ainsi que

par diverses autres mesures (allègements en matière d'assurance-maladie, allocations pour enfants, allocation de formation, protection de la maternité, etc.).

Sur le plan de la politique migratoire, une minorité de la commission souhaite que le Conseil fédéral prenne les mesures nécessaires, dans le cadre de la loi fédérale sur l'établissement et le séjour des étrangers, à une stabilisation du pourcentage des étrangers présents sur le sol suisse. Par ailleurs, une autre proposition de minorité veut charger le Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que la population suisse contribue activement à une meilleure cohabitation avec la population étrangère vivant en Suisse.

9 Examen du rapport en Conseil

La commission spéciale a proposé que le rapport soit examiné dans le cadre d'un débat organisé (cat. II) conformément à l'art. 69 LREC. Dans le détail, il est prévu que les débats soient structurés de la manière suivante:

1. Chap. 0 – Synthèse et idée – force de la politique du Conseil fédéral (p. 2) et Chap. 1 – La Suisse, partenaire sur la scène internationale – les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire (p. 3 – 10)
 - Rapporteurs (f: Pelli / d: Gross Andreas), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3204, 00.3205, 00.3206 et 00.3207)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3204, 00.3205, 00.3206 et 00.3207)
2. Chap. 2 – La Suisse, pôle économique et intellectuel – améliorer les chances des générations futures (p. 11 – 19)

Recherche et formation (point 2.1, p. 12) et
Economie et compétitivité (point 2.2, p. 13)

 - Rapporteurs (f: Garbani / d: Vallender), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3209 et 00.3210)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3209 et 00.3210)
3. Chap. 2 – La Suisse, pôle économique et intellectuel – améliorer les chances des générations futures (p. 11 – 19)

Politique budgétaire et finances fédérales (point 2.3, p. 14) et Environnement et infrastructure (point 2.4, p. 15)

 - Rapporteurs (f: Christen / d: Durrer), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3215, 00.3216, 00.3217 et 00.3218)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3215, 00.3216, 00.3217 et 00.3218)

4. Chap. 2 – La Suisse, pôle économique et intellectuel – améliorer les chances des générations futures (p. 11 – 19)
Société de l'information et médias (point 2.5, p. 17) et
Institutions étatiques (point 2.6, p. 18)
 - Rapporteurs (f: Garbani / d: Vallender), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3190, 00.3194, 00.3208, 00.3219, 00.3189 et 00.3225)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3190, 00.3194, 00.3219, 00.3208, 00.3189 et 00.3225)
5. Chap. 3 – La Suisse, patrie de tous ses habitants – permettre à toutes les générations de s'identifier à elle (p. 20 – 25)
 - Rapporteurs (f: Schmied Walter / d: Janiak), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3191, 00.3192, 00.3211, 00.3221, 00.3222, 00.3223, 00.3224, 00.3220, 00.3193, 00.3195 et 00.3226)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3191, 00.3192, 00.3211, 00.3221, 00.3222, 00.3223, 00.3224, 00.3220, 00.3193, 00.3195 et 00.3226)
6. Plan financier de la législature 2001 – 2003 (p. 26 – 46)
 - Rapporteurs (f: Lauper / d: Weyeneth), y compris le développement des motions sur les Grandes lignes (00.3212, 00.3213 et 00.3214)
 - Groupes
 - Conseil fédéral
 - Vote sur les motions sur les Grandes lignes (00.3212, 00.3213 et 00.3214)
7. Décision du Conseil (proposition de la commission: prendre acte du rapport)

Liste des motions sur les Grandes lignes proposées par la commission

Motion	Titre	propositions du Conseil fédéral
Chapitre 1		
1.1	<i>Relations internationales</i>	
00.3204	Utilisation du patrimoine représenté par le système fédéral dans les discussions sur l'Europe	postulat
00.3205	Coopération au développement – objectif: 0,4 % du produit national brut	postulat
1.2	<i>Sécurité</i>	
00.3206	Grande criminalité – «e-criminalité»	postulat
00.3207	Niveau des dépenses dans le domaine de l'armée et de la protection de la population	motion
Chapitre 2		
2.1	<i>Recherche et formation</i>	
00.3209	Politique de l'emploi	postulat
2.2	<i>Economie et compétitivité</i>	
00.3210	Renforcement de la concurrence – lutte contre le travail au noir et la corruption	motion
2.4	<i>Quote-part de l'Etat et quote-part fiscale</i>	
00.3215	L'avenir du service public	postulat
00.3216	Swissmetro – Le moyen de transport de l'avenir	postulat
00.3217	Exploitation et développement du réseau routier national	motion
00.3218	Privatisation de Swisscom, de la Poste et des CFF et libéralisation des secteurs concernés	postulat
2.5	<i>Société de l'information et média</i>	
00.3190	Utilisation des technologies de l'information au profit de la démocratie directe	motion
00.3194	«E-Switzerland» (L'Etat comme utilisateur modèle)	postulat
00.3208	«E-Switzerland»	postulat (1 et 2) motion (3)
00.3219	Libre concurrence entre médias indépendants	postulat
2.6	<i>Institutions de l'Etat</i>	
00.3189	Réforme de la direction de l'Etat	postulat
00.3225	Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite	postulat

Motion	Titre	propositions du Conseil fédéral
--------	-------	------------------------------------

Chapitre 3

3.1 *Sécurité sociale, santé publique*

00.3191	Garantir les retraites à moyen et à long terme	postulat
00.3192	Assurance-maladie / politique de la santé	postulat
00.3211	Travail bénévole	postulat
00.3221	Mesures destinées à lutter contre la violence à l'encontre des femmes	postulat
00.3222	Egalité entre hommes et femmes	postulat
00.3223	Soutien à la famille	classer
00.3224	Revenu minimum vital	rejeter

3.2 *Equilibres régionaux*

00.3220	Vérification des missions et de l'activité de l'Office fédéral du logement	postulat
---------	--	----------

3.3 *Société et culture*

00.3193	Renforcement de la compréhension entre les communautés linguistiques	motion
---------	--	--------

3.4 *Politique migratoire*

00.3195	Combles les graves erreurs du passé et ne pas les répéter	postulat
00.3226	Garantie d'une procédure de naturalisation respectant les principes d'un Etat de droit	postulat

Chapitre 4

00.3212	La Suisse, lieu d'implantation de holdings	postulat
00.3213	Quote-part de l'Etat et quote-part fiscale	postulat
00.3214	Réforme fiscale assortie d'incitations écologiques	postulat

Co-rapport de la commission des finances du conseil national du 24 mai 2000

Co-rapport présenté par la Commission des finances du Conseil national, 24 mai 2000

Donnant suite à la décision du Bureau en la matière, nous vous soumettons ci-dessous le co-rapport de la Commission des finances concernant le rapport sur le Programme de la législature 2001–2003.

1 Généralités

La Commission des finances constate l'amélioration de la situation générale dans le domaine de la politique financière, qui laisse même espérer un excédent de recettes pour 2003 et en prend acte avec satisfaction. Elle doit néanmoins constater aussi, non sans inquiétude, que des augmentations de dépenses sont à nouveau prévues dans certains domaines, augmentations qui sont nettement supérieures à l'accroissement prévu du Produit intérieur brut (PIB). La Commission considère que cette évolution menace l'assainissement durable des finances fédérales. *C'est pourquoi elle exige que soient examinés d'une manière particulièrement critique les chapitres pour lesquels des augmentations de dépenses disproportionnées sont prévues.* Il s'agit, en particulier, des domaines suivants:

2 Domaines dans lesquels une croissance disproportionnée est prévue

Relations internationales (R3): On doit constater que l'accroissement des dépenses prévu dans les domaines des relations internationales (+ 4,4 %) et des relations économiques (+ 4,3 %) est supérieur à la moyenne. S'agissant de l'élargissement de la politique étrangère et de la politique de sécurité sur la scène internationale, la Commission des finances estime qu'il est nécessaire d'accorder une plus grande priorité aux actions et que c'est dans leur globalité qu'il faut analyser les dépenses effectuées par les départements impliqués, ceci pour éviter un accroissement incontrôlé des dépenses.

Sécurité (R8): Des taux de croissance de 4 % sont prévus dans ce domaine pour la période 2002–2003. La Commission des finances estime qu'il n'est pas acceptable, avant qu'une décision définitive ne soit prise sur la structure de l'Armée XXI et sur l'avenir de la protection de la population, de fixer des taux de croissance aussi élevés et de tabler sur ces chiffres pour une certaine période. La Commission propose plutôt et cela, jusqu'à nouvel avis, de maintenir le niveau des dépenses tel qu'il a été fixé dans le plan financier encore en cours.

Recherche et formation (R10): Dans ce domaine également, la Commission des finances constate que des augmentations de dépenses parfois considérables sont prévues. Or, vu l'importance centrale que revêt la recherche et la formation pour l'avenir et pour la compétitivité de la Suisse, les dépenses supplémentaires ainsi prévues dans des domaines spécifiques ne se justifient que s'il y a, sur un plan géné-

ral, une garantie quant à l'affectation rationnelle des moyens et que, dans le cas particulier, le cadre financier et l'échéancier soient respectés pour la mise en place du réseau des hautes écoles spécialisées en Suisse.

Sécurité sociale et santé (R20): Des recettes supplémentaires sont à nouveau prévues pour la période 2001–2003 dans l'intérêt de la viabilité des œuvres sociales (AVS/AI). Aux yeux de la Commission des finances, une planification financière durable passe nécessairement aussi par la présentation de perspectives à long terme, perspectives explicitant la manière dont il convient de supprimer – une fois achevée la phase de consolidation – les excédents de recettes initialement inscrits à titre de mesures transitoires. Etant donné que le chômage amorce un mouvement de repli réjouissant, il faudrait envisager une diminution du 3^e % salarial avant la fin de 2003.

La Commission des finances soutient fermement le Conseil fédéral dans sa volonté - exprimée dans les lignes directrices des finances fédérales et le Plan financier de la législature – de maintenir le cap et de rééquilibrer le budget de la Confédération. Soucieuse d'assurer à ces intentions l'appui du Parlement, la Commission des finances vous recommande de soumettre des nouvelles tâches à la condition que d'autres reçoivent moins de moyens.

3 Soutien de projets de réforme

Nouvelle péréquation financière: s'agissant des tâches à accomplir et de leur financement, la Commission des finances considère qu'il est indispensable, dans toute planification législative, de distinguer les flux financiers pour en augmenter la transparence. Si le projet de nouvelle péréquation financière ne constitue pas un programme d'économie de la Confédération, il recèle néanmoins un potentiel d'amélioration représentant des milliards de francs dans la mesure où il est susceptible de fournir les mêmes prestations au citoyen à moindre coût. Il s'agit en outre d'un projet dont l'importance politique est essentielle. Or un nombre élevé d'intérêts particuliers menace d'affaiblir, voire même de faire échouer la péréquation financière. La Commission des finances invite la Commission spéciale à tout mettre en œuvre pour réaliser l'ensemble du projet de nouvelle péréquation financière d'une façon ciblée et pour contrecarrer les intérêts particuliers.

Amortissement de la dette: la Commission des finances regrette l'absence, dans le plan financier de législature, d'informations claires quant à l'amortissement de la dette. Elle exige que les éventuels excédents de recettes découlant d'une forte croissance économique inattendue, d'une aliénation de participation, d'un possible octroi de nouvelles concessions et d'autres facteurs imprévus, soient affectés en premier lieu à l'amortissement de la dette. Il faut par contre, renoncer à attribuer ces moyens à des tâches individuelles de l'Etat.

Présentation des comptes: la Commission des finances constate que la présentation des comptes, telle qu'elle est pratiquée actuellement, ne reflète que de manière partielle la réalité dans bon nombre de domaines. C'est ainsi par exemple que le remboursement d'emprunts de l'assurance-chômage apparaît sous la rubrique des recettes alors que, en contrepartie, ce même remboursement entraîne la disparition d'un poste budgétaire du côté de l'actif. De même, les parts de différentes recettes fiscales de la Confédération allouées aux cantons ou à des tiers sont comptabilisées comme dépenses, ce qui donne une image déformée du total des dépenses de la

Confédération. C'est pourquoi la Commission des finances demande au Conseil fédéral des efforts accrus pour améliorer la transparence dans sa présentation des comptes.

Frein aux dépenses et à l'endettement: La Commission des finances soutient le Conseil fédéral dans les efforts qu'il déploie pour stabiliser le budget grâce à ces mesures qui, reposant sur une disposition constitutionnelle, ont pour objet de limiter à moyen ou à long terme le déficit et l'endettement. C'est pourquoi la Commission des finances salue la création d'un frein à l'endettement qui oblige le Conseil fédéral et le Parlement à gérer le budget d'une manière économe. Elle estime que cet instrument doit être complété dans le sens d'une participation renforcée du Parlement à la responsabilité politico-financière. Une implication plus forte des Chambres fédérales aurait pour conséquence que toute création de nouvelle tâche passerait par l'obligation de prévoir la suppression d'une tâche de portée financière équivalente. L'application de ce type de frein à l'endettement ainsi optimisé permettra de garantir que même dans la gestion des affaires courantes le Conseil fédéral et le Parlement ne s'écartent pas, sans nécessité, trop de l'équilibre budgétaire.

4 Remarques finales

En résumé, la Commission des finances constate qu'une croissance des dépenses de plus de 3,4 % en moyenne n'est pas acceptable. Ces hausses auraient pour effet de maintenir au niveau actuel la quote-part de l'Etat et de ne pas freiner l'augmentation du taux d'imposition. La Commission des finances demande que, après ces années qui ont été marquées par une augmentation généralement forte des dépenses, des mesures soient prises pour juguler cet accroissement. La Commission des finances considère comme prioritaire qu'une discipline soit instaurée au niveau des dépenses pour que l'attractivité fiscale de la Suisse en tant que lieu d'implantation économique puisse se renforcer.

Texte des motions sur les Grandes lignes proposées par la commission

00.3189

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Réforme de la direction de l'Etat

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement d'ici à la fin du mois de juin 2001 le message concernant la réforme de la direction de l'Etat, avec plusieurs variantes.

Développement

Le Conseil fédéral s'est penché en 1999 sur le projet de réforme de la direction de l'Etat, retenant notamment le principe d'un gouvernement à deux niveaux (conseillers fédéraux secondés par des ministres); dans le même temps, il a réaffirmé sa volonté de rester fidèle au principe de collégialité, avec un gouvernement sans chef de gouvernement. Alors que le Conseil fédéral a depuis longtemps annoncé qu'il soumettrait au Parlement un rapport sur la réforme de la direction de l'Etat, cette réforme, comme l'a rappelé la *NZZ* dans son n° 103 du 4 mai 2000, ne cesse de traîner en longueur, avec un Conseil fédéral qui, régulièrement, ne consent à remettre l'ouvrage sur le métier que sous la pression du Parlement. Par conséquent, il appartient aujourd'hui à ce dernier de fixer au Conseil fédéral un délai impératif, afin qu'aboutisse enfin le dossier de la réforme et que soient prises les décisions politiques nécessaires.

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Utilisation des technologies de l'information au profit de la démocratie directe

Texte de la motion du 9 mai 2000

Les moyens actuels de la «société de l'information» peuvent être une chance pour la démocratie directe, notamment en ce qui concerne la participation électorale. Il importe donc dans un premier rapport d'examiner de façon approfondie les pour et les contre de la «démocratie électronique», de procéder à des essais, enfin de lancer le débat.

Développement

Face au recul généralisé de la participation électorale, l'introduction du vote par voie électronique peut à l'avenir jouer un rôle déterminant. On peut d'ailleurs relever que les sites Internet installés dans le cadre des dernières élections fédérales ont connu un réel succès. En tout état de cause, un pays qui connaît un système de démocratie directe se doit dans ce domaine de prendre les devants.

00.3191

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Garantir les retraites à moyen et à long terme

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres un rapport sur l'avenir de l'assurance-vieillesse en Suisse à court (2010), à moyen (2015) et à long (2050) terme. Ce rapport présentera différents modèles d'assurance-vieillesse possibles, avec leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, y compris différents modèles de financement.

Développement

A sa dernière séance, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a transmis la proposition ci-dessus sous la forme d'un postulat (2000.3183 Perspectives de prévoyance de vieillesse) concernant la 11^e révision de l'AVS (00.014), d'ailleurs un peu plus étoffé. M^{me} la Conseillère fédérale Dreifuss a d'ailleurs réservé un accueil favorable à ce postulat: il est vrai que, d'évidence, il est nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur les perspectives à long terme.

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Assurance-maladie / politique de la santé

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les effets de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) en s'inspirant des expériences faites depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le rapport doit contenir également différentes options relatives à une modification ou à une refonte du système (comprenant la présentation de modèles de financement des frais ambulatoires et stationnaires, de possibilités de diminution de primes pour les ménages privés, de considérations sur l'avenir de l'assurance de base et l'assurance complémentaire privée).

Développement

Le texte tel qu'il se présente dans le rapport sur le programme de législature 1999–2003 (page 21) n'est pas satisfaisant. Certes, il relève que l'assurance maladie connaît l'augmentation la plus forte de toutes les assurances sociales, mais il affirme aussi qu'il faut maintenir le système actuel.

Comme on peut aujourd'hui sérieusement douter que l'évolution des coûts de la santé sera maîtrisée si le système actuel est maintenu, on envisage non seulement de réformer le système de l'assurance maladie tel qu'il existe actuellement, mais aussi de le refondre, du moins en partie. Sont notamment examinés des modèles de financement des hôpitaux (système «dual» ou «moniste»), l'avenir de l'assurance de base et l'assurance complémentaire privée, la suppression de l'obligation de contracter, etc.

Aucun projet de nouvelle réforme n'est proposé. Les perspectives démographiques, le foisonnement des offres et l'évolution future au niveau de l'innovation et de la technologie demandent qu'une politique plus active soit menée d'urgence dans ce domaine.

00.3193

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Renforcement de la compréhension entre les communautés linguistiques

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de reprendre ses efforts des années 1993/94, et de soumettre au Parlement un éventail de mesures visant à promouvoir la compréhension mutuelle et à encourager le rapprochement des différentes sensibilités politico-culturelles italophone, germanophone et francophone, en vue de renforcer le potentiel d'action commun.

Développement

La Suisse est l'un des pays les plus européens dans la mesure où au minimum deux des principales cultures et mentalités européennes, très différentes, y sont présentes. Si cette double influence peut à terme être une chance pour la Suisse, elle peut également être source de blocages si l'on n'y prend garde. Aussi importe-t-il de prendre les mesures propres à prévenir ceux-ci.

00.3194

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

«e-switzerland» (L'Etat comme utilisateur-modèle)

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de mettre au point les mesures visant à encourager l'échange d'informations au sein de l'administration fédérale et du Parlement sur support électronique seulement, sans recours au papier. L'objectif doit être atteint d'ici 2003. Des exceptions justifiées seront prévues.

Sans développement

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Comblen les graves erreurs du passé et ne pas les répéter

Texte de la motion du 9 mai 2000

Le Conseil fédéral est invité, en particulier dans le cadre du futur message sur la révision totale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (future loi fédérale sur les étrangères et les étrangers) à

soumettre au parlement fédéral un rapport circonstancié sur l'intégration des migrantes et des migrants au bénéfice d'un permis C sur le marché du travail, lequel devra aussi contenir une analyse détaillée de l'apport de cette main d'œuvre, tant pour l'économie que pour l'ensemble de la société ainsi que la sécurité sociale;

proposer au parlement fédéral, sur la base de ce rapport, toutes mesures permettant de réintégrer rapidement professionnellement les migrantes et les migrants au bénéfice d'un permis C émergeant à l'assurance chômage, à l'action sociale ou faisant partie des working poors;

soumettre au parlement fédéral des projections sur les besoins en main d'œuvre étrangère pour les 15 ans à venir, sur la base de projections quant à l'évolution de la démographie et de l'économie.

Développement

En tant que pays d'immigration, et à l'heure où une initiative populaire fédérale remet au goût du jour la crainte de l'«Ueberfremdung», la Suisse doit se livrer à une analyse objective des gains apportés par la migration et des carences de sa politique de migration. L'absence de politique d'intégration a eu de nombreux effets pervers, notamment la mise à l'écart du marché du travail des migrantes et des migrants non qualifiés. Il appartient aujourd'hui à la Suisse d'assumer la responsabilité de cette politique, p. ex. en pratiquant une offensive en matière de formation à leur intention.

Le rapport de la Commission Hug, lignes directrices de la future loi sur les étrangers, se fonde principalement, et à juste titre, sur la conclusion – et l'acceptation – de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Ce rapport pose cependant le constat que la Suisse aura à l'avenir uniquement besoin d'une main d'œuvre étrangère hors UE et AELE, qualifiée, voire très qualifiée. Or, de nombreux experts affirment aujourd'hui déjà que la Suisse dépendra de l'immigration. Une future loi sur les étrangers qui ne serait pas plus visionnaire que 2008, date de la confirmation ou non de l'accord sur la libre circulation, mérite le qualificatif de lacunaire.

00.3204

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Utilisation du patrimoine représenté par le système fédéral dans les discussions sur l'Europe

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport à l'Assemblée fédérale dans lequel il démontre combien le patrimoine dont peut se targuer la Suisse grâce à son système fédéral est riche en enseignements et peut inspirer l'Union européenne dans sa quête vers une démocratie fédéraliste.

Sans développement

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législation 1999–2003» du Conseil national

Coopération au développement – Objectif: 0,4 % du produit national brut

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de revoir le plan financier de législature 2001–2003 de façon que la Confédération atteigne à brève échéance l'objectif qu'elle s'est fixé de consacrer 0,4 % de son produit national brut à la coopération au développement. Cet objectif devra être atteint à la fin non pas de la prochaine législature, mais de celle d'après (soit en 2011). Il sera procédé dans le cadre des plans financiers de législature aux augmentations nécessaires du taux de croissance.

Développement

En 1992, au moment du Sommet de la Terre de Rio, le Conseil fédéral a annoncé que la Suisse avait l'intention de contribuer à hauteur de 0,4 % de son PNB aux efforts consentis au niveau international pour aider les pays en développement.

Dans son programme pour la législature 1999–2003, le Conseil fédéral confirme cet objectif et affiche l'intention de renforcer son action en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Il cite à cet égard comme point fort à venir de cette action la lutte contre les causes profondes des crises, ce qui rejoint le rapport sur la politique de sécurité du juillet 1999 lorsque celui-ci affirme qu'une révision du dispositif suisse en matière de sécurité s'impose au vu de l'évolution intervenue depuis 1990, que l'affectation des ressources doit correspondre aux menaces réelles et qu'il s'agit en conséquence de procéder à une réaffectation nouvelle des moyens.

Le plan financier de législature prévoit une augmentation de 4,5 % (soit un pour cent de plus que le PNB). Cette augmentation est toutefois limitée aux années 2002 et 2003: l'année suivante, l'aide humanitaire publique diminue même de 1,7 %. L'augmentation annoncée par le Conseil fédéral ne devrait donc guère permettre d'atteindre à brève échéance l'objectif de 0,4 %: de fait, même si l'augmentation devait se poursuivre après 2003, cet objectif ne pourrait sans doute être atteint avant plusieurs décennies.

Si le Conseil fédéral veut rester crédible eu égard aux intentions qu'il a affichées, au lieu de se contenter de les rabâcher sans cesse, il doit s'atteler sérieusement à leur mise en pratique.

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Grande criminalité – «e-criminalité»

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est invité à:

- soumettre au parlement fédéral, en 2003, un rapport intermédiaire portant sur les résultats obtenus dans la lutte contre la criminalité organisée et économique par l'introduction des dispositions légales telles que: l'art. 260^{ter} du Code pénal suisse, les mesures visant à améliorer l'efficacité et la légalité de la poursuite pénale, le blanchiment d'argent, la surveillance de la correspondance postale et téléphonique, le projet de loi sur l'investigation secrète, les registre de personnes (à l'exemple de DOSIS, d'ISI, d'ISOK, etc.), les accords bilatéraux avec la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche;
- soumettre au parlement fédéral, début 2001, un rapport portant sur la «e-criminalité» accompagné des mesures propres à la combattre.

Développement

Alors que les instruments de lutte contre la grande criminalité ne cessent de se développer, les rapports sur la sécurité intérieure se suivent et se ressemblent, à savoir que la grande criminalité semble invincible. La répression pénale, la négociation d'accords bilatéraux sectoriels avec les Etats voisins sont-ils la voie à suivre ou faut-il prendre une autre direction et le cas échéant laquelle?

Avec le développement de l'«e-économie», à quelle sorte de nouvelle criminalité les Etats devront-ils faire face et existe-t-il des moyens pour la combattre?

00.3207

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Niveau des dépenses dans les domaines de l'armée et de la protection de la population

Texte de la motion du 29 mai 2000

Jusqu'à une décision définitive sur la structure de l'Armée XXI et sur l'avenir de la protection de la population, le Conseil fédéral est chargé de maintenir le niveau des dépenses des deux secteurs tel qu'il a été fixé dans le plan financier encore en cours.

Sans développement

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

«e-Switzerland»

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé d'accélérer les travaux en cours concernant la stratégie pour une société de l'information et de faire de la Suisse un site attrayant dans les domaines de l'industrie, de la recherche et de l'éducation, mais aussi dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de façon à ce qu'elle soit bien placée dans la compétition internationale. Il tient compte dans ce contexte du programme d'action «e-EUROPE-2002» de la Commission européenne et d'autres développements internationaux.

Le Conseil fédéral propose notamment des mesures dans les domaines suivants:

1. Un réseau Internet sûr et rapide

Cette mesure comprend notamment la communication électronique au sein de l'administration fédérale.

2. Investir dans l'homme et le savoir

Il s'agit:

- de connecter toutes les écoles publiques obligatoires et les écoles professionnelles, avec dispense de cours informatiques et de TI, et de les équiper avec le matériel adéquat,
- d'encourager la «majorité numérique» de toutes les tranches d'âge,
- de développer de nouvelles formes de formation professionnelle et de la formation continue, et
- de soutenir l'établissement et la conduite de centres de compétences TI également dans les régions périphériques.

3. Utilisation du réseau Internet

Il s'agit notamment de présenter des mesures concernant les thèmes suivants:

- e-gouvernement (avec maintien des droits fondamentaux)
- e-démocratie (procédures de vote y compris facilités pour les Suisses de l'étranger).

Développement

Le Conseil fédéral avait déjà chargé en 1996 un groupe de réflexion pour une société de l'information en Suisse d'élaborer une telle stratégie. Cela a été adopté par le Conseil fédéral en 1998. Simultanément, les départements ont été chargés

d'élaborer des plans d'action dans huit domaines distincts. Si la Suisse souhaite conserver et accroître sa compétitivité au niveau international, il y a lieu d'accélérer ces travaux et de les étendre à tous les domaines de l'économie et de la société. Il s'agit notamment de renforcer la coopération avec les cantons afin de mieux coordonner les efforts, notamment en matière d'éducation.

00.3209

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Politique de l'emploi

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est invité à proposer au parlement fédéral toutes les modifications législatives nécessaires à la protection des travailleuses et des travailleurs, imposées par le développement de la «nouvelle économie».

Développement

Il est envisageable que le développement de l'e-économie entraîne une péjoration encore accrue des conditions de travail et de salaire, notamment par la généralisation du télétravail ou du nomadisme. Il convient dès lors d'étudier quelles formes de travail est susceptible de générer la nouvelle économie et de prendre rapidement les éventuelles mesures de protection des travailleuses et des travailleurs y afférentes.

00.3210

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Renforcement de la concurrence – Lutte contre le travail au noir et la corruption

Texte de la motion du 29 mai 2000

En plus des réformes prévues du droit de la concurrence, le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures dans les domaines suivants:

- renforcement de la lutte contre le travail au noir, après évaluation de l'ampleur du phénomène;
- renforcement de la lutte contre la corruption dans le domaine économique;
- renforcement de la liberté de choix du consommateur, au moyen d'une meilleure information, d'une transparence accrue, et de la mise en place de bases légales permettant d'accroître cette transparence.

Sans développement

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Travail bénévole

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur le travail bénévole en Suisse, tous domaines confondus, qui définira notamment les différentes notions liées à ce domaine et indiquera les mesures qui permettraient de donner au bénévolat la place qu'il mérite dans la société.

Il s'agira notamment de répondre aux questions suivantes:

- quelle est l'ampleur du bénévolat dans les secteurs formel et informel?
- quelles sont les activités bénévoles que la Confédération encourage à ce jour?
- quelles sont les activités bénévoles menées dans le cadre de l'administration fédérale, dans quelles conditions, et dans quelle mesure sont-elles encouragées?

Sans développement

00.3212

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

La Suisse, lieu d'implantation de holdings

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est prié de modifier les bases légales régissant les holdings de façon à faire de la Suisse un lieu d'implantation privilégié pour ces sociétés (emplois, impôts, moyens de communication). Il importe notamment de revoir la fiscalité des entreprises.

Sans développement

00.3213

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Quote-part fiscale – quote-part de l'Etat

Texte de la motion du 29 mai 2000

«La politique financière de la Confédération visera à une quote-part fiscale n'excédant pas 10 %, à une quote-part de l'Etat se rapprochant tendanciellement de la quote-part fiscale, et au remboursement à moyen terme de la dette de la Confédération».

Sans développement

00.3214

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Réforme fiscale assortie d'incitations écologiques

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral accélère la mise en place de la réforme écologique de la fiscalité sur le modèle: «taxer l'énergie plutôt que le travail». Cette réforme devra rester sans incidences sur la quote-part des dépenses publiques.

Sans développement

00.3215

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Avenir du service public

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de préciser sa vision d'un service public couvrant l'ensemble du territoire, et de définir les mesures propres à garantir sa viabilité à long terme. Il devra notamment élaborer un schéma de maintien du service public dans les secteurs et les régions où leur rentabilité n'est pas assurée. Ce schéma devra par ailleurs tenir compte de l'environnement nouveau qui sera induit par l'action dérégulatrice de l'UE et de l'OMC.

Sans développement

00.3216

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Swissmetro – le moyen de transport de l’avenir

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé d’intégrer Swissmetro dans la planification des transports (plan sectoriel trafic ferroviaire).

Développement

Outre le réseau des routes nationales et le réseau ferroviaire (Rail 2000 / NLFA), Swissmetro sera d’une importance majeure en tant que moyen rapide de transport intervilles. Il s’agit de se prononcer clairement en faveur de ce moyen de transport de l’avenir et d’engager les travaux de planification nécessaires.

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Planifier le réseau des routes nationales de demain

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer pour le réseau des routes nationales un plan pour les 40 ans à venir. Le réseau actuel répond au schéma arrêté en 1960 et est près d'être achevé. Il importe d'évaluer en concertation avec les transports publics les capacités et les besoins du réseau futur, d'entamer le travail de planification nécessaire et d'engager une réflexion à long terme sur le renouvellement et l'entretien coordonné du réseau actuel.

Développement

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent régulièrement faire face à des interventions visant à modifier ou à compléter le réseau actuel des routes nationales. De même, leur entretien et leur réfection, ainsi que des questions liées à leur reclassement, donnent régulièrement lieu à débat. Il n'existe pas à ce jour de conception globale du réseau des routes nationales de demain. Or, sous l'angle de la politique des transports, mais aussi compte tenu d'une possible réorganisation de la construction, de l'entretien et de l'exploitation du réseau des routes nationales dans le sillage de la nouvelle péréquation financière, il est indispensable de définir des perspectives à long terme.

00.3218

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Privatisation de Swisscom, de La Poste et des CFF, et libéralisation des secteurs concernés

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les modifications législatives qui sont nécessaires pour pouvoir renforcer la privatisation de Swisscom, de La Poste et des CFF, et poursuivre la libéralisation des secteurs concernés, compte tenu des contraintes liées au maintien d'un service public.

Sans développement

00.3219

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Libre concurrence entre médias indépendants

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une analyse de la situation du libre jeu de la concurrence qui règne sur le plan cantonal et communal entre plusieurs médias indépendants les uns des autres ainsi que des contrôles de qualité effectués.

Sans développement

00.3220

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Vérification des missions et de l'activité de l'Office fédéral du logement

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport par lequel il définit le but et l'ampleur de l'encouragement au logement au niveau fédéral, ainsi que les besoins en matière financière et administrative, et qui fixe le chemin à suivre pour la nouvelle réglementation législative.

Développement

Au cours des années de récession les outils de promotion ont échoué, ils se sont effondrés et ont laissé des pertes à hauteur de plusieurs millions (état à la fin 1999: des pertes de plus de 500 mio Frs.–). L'output en matière de promotion de l'investissement est minimal.

Il est indispensable de procéder à une vérification des missions et des activités de l'Office, d'ailleurs déclarée urgente par le Conseil fédéral au Conseil national en 1998.

Les derniers développements indiquent qu'une vérification dans le cadre de la NPA n'aura pas lieu comme annoncé.

00.3221

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Mesures destinées à lutter contre la violence à l'encontre des femmes

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral prend des mesures en vue d'intensifier la lutte contre la violence à l'encontre des femmes.

Sans développement

00.3222

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Egalité entre femmes et hommes

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux Chambres fédérales d'ici la session d'hiver 2001 un compte rendu sur les mesures prises en rapport avec le plan d'action de la Suisse pour une égalité entre femmes et hommes et sur le degré de mise en oeuvre de ce plan (travaux de suivi à l'issue de la 4^e conférence de l'ONU sur la femme; en 1995 à Pékin et en 1999 à Berne).

Sans développement

00.3223

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Soutien à la famille

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la famille puisse continuer à jouer le rôle fondamental qu'elle assume dans la société. Aussi faut-il renforcer son indépendance économique au moyen d'une fiscalité tenant compte de son coût effectif. Toute décision politique et tout acte législatif fera obligatoirement l'objet d'une étude préalable d'impact sur la famille, destinée à vérifier qu'il n'entraîne pas pour cette dernière de conséquences négatives.

Sans développement

00.3224

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Revenu minimum vital

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres un rapport présentant différents modèles de revenu minimal (impôt négatif sur le revenu, revenu minimal garanti, prestations complémentaires au titre de minimum vital, etc.) et leurs conséquences socio-économiques, et indiquant dans quelle mesure ils permettraient de lutter contre des inégalités sociales croissantes.

Sans développement

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de mettre au point d'ici la fin de 2001 un système d'indicateurs de la durabilité et de la réduction des disparités aux niveaux géographique et social.

Conjointement avec les indicateurs financiers usuels, le nouveau système doit permettre d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints sur les deux plans précités.

Le Parlement et le Conseil fédéral disposeront ainsi d'un nouvel instrument de gestion et de contrôle pour mettre au point le programme de la législature.

Le système est appelé à devenir, d'ici la fin de la législature, un instrument général de gestion et de contrôle des travaux prévus et réalisés dans tous les domaines pertinents.

Sans développement

00.3226

Motion sur les grandes lignes de la Commission spéciale «Programme de législature 1999–2003» du Conseil national

Garantie d'une procédure de naturalisation respectant les principes d'un Etat de droit

Texte de la motion du 29 mai 2000

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet de texte qui vise à assurer que les décisions prises en matière de naturalisations respectent les droits fondamentaux garantis par la Constitution, interdisant notamment la discrimination et l'arbitraire. A cet égard, il importe d'examiner, compte tenu des compétences définies par la Constitution, si les règles de procédure doivent être complétées par une disposition rendant obligatoire un exposé des motifs et si une voie de droit doit être introduite pour permettre le recours contre les décisions en matière de naturalisations.

Sans développement